

Question écrite du 29/06/2020

de FREDERIC André

à MORREALE Christie, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes

Selon un article de presse du 11 juin 2020 de chez Sudpress, une école basée à Gedinne et nommée « école énergétique du Cristal de Roche » proposerait de guérir les personnes atteintes du trouble du spectre autistique.

Cette école propose des méthodes de « guérisons esséniennes » telles que des massages, des promenades en forêt, la pratique du Reiki et prochainement du chamanisme.

Je considère à titre personnel que ces méthodes et pratiques peuvent, dans certaines circonstances, représenter un danger pour la santé. Cette école semblerait abuser de la situation de détresse dans laquelle se trouvent les parents, mais en plus, contraindrait ces mêmes personnes à déboursier des sommes conséquentes.

Comme le sait Madame la Ministre, à ce jour, aucun traitement médical n'existe pour soigner ce trouble du comportement. La médecine conventionnelle ne soigne pas l'autisme, mais propose différentes méthodes éducatives pour faire évoluer l'enfant.

Les parents, faute de traitement proposé par la médecine conventionnelle, risquent de s'orienter vers cette école dans l'espoir de « guérir » leurs enfants en payant des montants non remboursables.

Je considère que cette école, à travers ses propositions et ses promesses à tout le moins contestables, pourrait abuser de la faiblesse des parents des enfants atteints du trouble du spectre autistique.

Partage-t-elle mes préoccupations ?

Un contrôle sur cette école peut-il être mis en œuvre ?

Réponse du 31/08/2020

de MORREALE Christie

Je remercie d'emblée l'honorable membre d'attirer mon attention sur les activités de cette « structure ».

J'ai parcouru l'article de Sud Presse du 11 juin dernier intitulé « Gedinne : Isabelle dénonce de prétendues « guérisons » de l'autisme » et j'ai également parcouru le site Internet de l'« École énergétique du cristal de roche » via le lien suivant : <https://www.energetic-school-of-the-clear-quartz.com/?lang=fr>

Cette « structure » n'est pas un établissement scolaire malgré son appellation d'école. Elle n'est pas non plus agréée et encore moins subventionnée par l'AViQ.

Le fait est que le contenu du site Internet évoque des « guérisons ». S'agissant, semble-t-il, plus de stages ou d'accompagnement de bien-être, je ne suis en mesure d'agir ni pour interdire, ni pour réglementer ce type d'activités.

La personne interrogée et dont le témoignage est rapporté dans l'article cité par l'honorable membre souligne d'ailleurs qu'elle « a déposé plainte à l'ordre des médecins. Mais l'organisme ne pourra rien faire pour répondre à sa demande ».

J'informe dès lors que j'ai transmis le questionnement et une copie de l'article en question à l'AViQ afin que l'administration et les bureaux régionaux soient attentifs quant à d'éventuelles plaintes ou situations problématiques dont ils auraient connaissance.

Je ne manquerai pas pour ma part d'être attentive à cette situation.